



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOCH, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-137

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

DÉLIBÉRATION : 2026-137
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

La présente décision modificative n° 1 est un ensemble de modifications qui correspond à des ajustements concernant des opérations réelles et d'ordre.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations réelles d'ajustement sont les suivantes :

En dépenses : - 471 751,24 €

- + 45 231,00 € d'inscription au chapitre 21 concernant des achats supplémentaires de matériel de restauration, et pour l'accompagnement scolaire et périscolaire de l'Education
- - 175 804,94 € de restitution de crédits au chapitre 21 pour des achats de matériel et mobilier pour diverses opérations (médiathèque GAO, GS Bernardière, Condorcet et locaux Clos Fleuri) décalés sur 2027
- + 20 000,00 € d'inscription au chapitre 23 pour des LED concernant Onyx suite à l'anticipation sur 2026 de dépenses prévues en 2027
- - 80 000 € de restitution des crédits au chapitre 23 concernant les LED pour la Maison des Arts et décalage des travaux sur 2028
- + 8 568,00 € d'inscription au chapitre 204 concernant le versement d'une subvention complémentaire aux ASEC suite changement de gouvernance et pour l'acquisition mutualisée d'un logiciel d'inscription
- - 175 171,37 € de restitution de crédits concernant la subvention Nantes Métropole pour le déploiement de nouvelles caméras du CSU décalée sur 2027
- - 40 774,93 € de restitutions de crédits au chapitre 23 concernant la signalétique de plusieurs opérations décalées sur 2027
- - 73 799,00 € d'ajustement du montant de la provision au chapitre 23 pour l'équilibre de cette décision modificative

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les opérations réelles d'ajustement sont les suivantes :

En dépenses : + 547 718,44 €

- + 194 349,00 € d'inscription suite à une régularisation comptable de TVA pour Onyx
- + 400 000,00 € d'inscription au chapitre 012 pour les dépenses de personnel
- + 9 397,00 € d'inscription au chapitre 65 suite au changement de gouvernance des ASEC

- + 7 305,00 € d'inscription au chapitre 65 concernant la revalorisation de la contribution à l'ADPS (Agence Départementale de Prévention Spécialisée)
- + 4 852,00 € d'inscription au chapitre 65 concernant l'adhésion à Villes de France pour 2026
- + 30 000,00 € d'inscription au chapitre 65 concernant la formation des élus
- - 30 000,00 € d'ajustement du montant de la provision du chapitre 011 pour l'équilibre de cette décision modificative
- - 68 184,56 € d'ajustement du montant de la provision du chapitre 65 pour l'équilibre de cette décision modificative

En recettes : + 75 967,20 €

- - 38 983,00 € d'ajustement du montant de la dotation de solidarité communautaire suite à la notification définitive
- + 19 333,00 € d'inscription concernant la rétrocession commerciale des titres restaurants suite au changement de prestataire
- + 45 945,00 d'inscription d'une recette dans le cadre d'un remboursement des salaires versé par une collectivité précédemment employeur
- - 41 195,00 € d'ajustement des recettes de refacturation des ASEC en raison des mises à disposition de personnel à compter du 1^{er} septembre 2026
- + 7 444,00 € d'inscription de subventions de l'ARS dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS)
- + 8 323,20 € d'inscription d'une subvention de l'ADEME dans le cadre du plan d'actions Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)
- + 1 800,00 € d'inscription suite à des pénalités appliquées aux entreprises sur des chantiers
- + 13 500,00 € de subvention de l'Etat suite aux émeutes urbaines de juin 2023
- + 51 300,00 € d'actualisation des revenus des immeubles
- + 8 500,00 € pour divers remboursements de charges et de frais de prestations par des tiers

L'équilibre de cette Décision Modificative s'opère par des opérations d'ordre entre sections à hauteur de **- 471 751,24 €**

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 de la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1, relative au Budget Principal de la Ville (opérations réelles et d'ordre) :

⇒ **Section d'investissement**

Dépenses : - 471 751,24 €

Recettes : - 471 751,24 €

⇒ **Section de fonctionnement**

Dépenses : 75 967,20 €

Recettes : 75 967,20 €

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

35 voix POUR

1 voix CONTRE

9 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Margot DUMAIS



Le Maire

Bertrand AFFILÉ

